MON FISCALISTE
À VOTRE SERVICE
Organisation • Conseils • Création des Entreprises

Crédits carbone : la forêt peut-elle financer l'avenir ?

Gabon, Cameroun : ce qui se vend, qui encaisse, et ce que le droit n'a pas encore tranché.



FISCALITÉ INTERNATIONALE · CEMAC

Steve Arnold TCHEMOWO | Conseil Fiscal Agréé CEMAC N°558 | Libreville, Gabon

1.

Ce que l'on vend vraiment

UNE TONNE DE CO_2 ÉVITÉE

Un crédit représente une tonne d'émission évitée ou captée, mesurée et vérifiée par un standard indépendant.

DEUX MARCHÉS

Le marché volontaire, où des entreprises compensent librement. Le marché de conformité, comme CORSIA pour l'aviation internationale.

LE CRÉDIT JURIDICTIONNEL

L'État vend les réductions mesurées sur tout son territoire, et non celles d'un seul projet.

Sources : communiqué de l'AGADEV relayé par Gabonactu, 4 novembre 2026.

L'accord du Gabon en chiffres

≈ 6 Mt

de CO_2 vendues à SEFE, groupe énergétique détenu par l'État allemand. Crédits éligibles à CORSIA.

T1 2027

échéance annoncée au plus tard pour les premières livraisons.

90 Mt

mises en vente annoncées en 2022. Les 6 Mt vendues en représentent moins de 7 %, selon Directinfos Gabon.

150 M$

accord Norvège-CAFI de 2019 sur dix ans. 17 M$ versés en 2021, selon Directinfos Gabon.

Ce que l'on sait, ce que l'on attend

L'annonce est historique. Les paramètres qui décident de la valeur pour le pays ne sont pas publics.

ANNONCÉ

Volume d'environ 6 Mt, acheteur, standard ART-TREES, éligibilité CORSIA, forêt non cédée : seuls les crédits sont vendus.

NON COMMUNIQUÉ

Prix par tonne, montant encaissé, clé de partage entre l'État et les communautés, compte de dépôt des fonds.

À noter : les recettes de l'État seront cantonnées jusqu'à l'adoption d'un cadre réglementaire, sans calendrier public.

Cameroun : un potentiel, un cadre incomplet

1 **Pas de cadre dédié.** Un expert du CED parle d'insécurité juridique et de règles insuffisantes.

2 **Une base légale ancienne.** Un ancien responsable du MINEPDED rattache les réductions à l'État (loi n°96/12 de 1996).

3 **Un cas qui divise.** À Yoko, la commune dit n'avoir mandaté personne. Le promoteur évoque un projet enregistré en 2024.

4 **L'article 6 en préparation.** Selon le point focal climat, des mesures d'application sont validées.

Source : enquête DataCameroon. Déclarations d'acteurs, non vérifiées au registre.

Qui possède la tonne ?

1. **L'État** revendique les réductions comptées dans sa contribution climatique nationale.

2. **Les communautés** vivent de la forêt. Leur part doit être écrite, sinon elle sera contestée.

3. **L'opérateur privé** investit et réclame un droit contractuel sur les crédits qu'il génère.

4. **Le double comptage.** Une tonne vendue à l'étranger ne peut plus compter deux fois pour l'objectif du pays.

Lecture d'expert, à confirmer texte par texte dans chaque pays.

Le sujet fiscal que personne n'affiche

1 **La qualification de la recette.** Vente d'actif incorporel, redevance ou financement : le traitement fiscal en dépend.

2 **Où va l'argent.** Budget général, fonds dédié ou agence : chaque choix change le contrôle et la redevabilité.

3 **L'acheteur non résident.** Retenue à la source, convention fiscale, TVA : à fixer avant la signature, pas après.

4 **Une contribution sur l'aérien et le maritime.** Près de 90 Md FCFA attendus, selon Gabonreview, via le projet de loi de finances 2026 à confirmer.

Lecture d'expert. Source du montant : Gabonreview, novembre 2025 ; à vérifier dans la loi de finances adoptée.

Ce qui peut faire échouer le pari

1 **Le prix.** Les crédits forestiers se vendent à des prix très variables. Sans prix publié, la recette reste incertaine.

2 **L'intégrité.** Un crédit contesté sur sa réalité climatique perd sa valeur et nuit à la crédibilité du pays.

3 **La rente.** Une recette ponctuelle ne remplace pas une politique de développement forestier et rural.

4 **La confiance locale.** Une communauté qui ne voit rien revenir cesse de protéger la forêt.

Lecture d'expert.

3 piliers

Pour que le crédit serve le développement

Une loi. Propriété des crédits, rôle de l'État, droits des communautés : écrits et publiés.

Un circuit transparent. Registre national, compte dédié, rapport annuel public des recettes.

Une clé de partage publiée. Qui touche quoi, et pour financer quoi, avant la première livraison.

Lecture d'expert.



MON FISCALISTE
À VOTRE SERVICE
Organisation • Conseils • Création des Entreprises

Un crédit carbone ne vaut que par le cadre qui l'encadre.

Vos pays ont-ils tranché qui possède la tonne, et qui encaisse ?

La suite : décryptage complet de l'actualité sur la plateforme stevetchemowo.com

Steve Arnold TCHEMOWO I Conseil Fiscal Agréé CEMAC N°558 I Libreville, Gabon